

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents** : 13 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET COMMUNAL DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE AQUALUDIQUE THERMADORE POUR FAIRE FACE AU DEFICIT DE TRESORERIE DE L'ANNEE 2020 LIE A LA CRISE COVID 19 (Délib. n°2020-0097)

Monsieur le Maire expose le conseil d'exploitation a délibéré comme suit :

Vu la fermeture administrative du 15 mars au 15 juin du Centre aqualudique Thermadore et la perte d'exploitation constatée au 30 septembre 2020 qui engendre des difficultés de trésorerie sur le budget annexe SPA,

Vu les erreurs d'imputation de factures d'énergie sur le budget communal en lieu et place du budget rattaché « SPA » par le comptable public en début d'année 2020,

Il est constaté une charge EDF de 18 617 euros au budget communal qui aurait dû être imputé aux SPA.

Il est rappelé que le budget rattaché SPA dispose d'une trésorerie autonome et que toutes les écritures comptables entre les deux budgets doivent faire l'objet du flux financier correspondant.

Monsieur le Président propose, compte-tenu de la situation exceptionnelle, de demander la prise en charge sur le budget communal au chapitre 011 article 60612 la somme de 18 600 euros de charge d'énergie du Centre Aqualudique. Cette proposition fait l'objet d'une décision modificative au budget SPA en section de fonctionnement.

Il est de plus constaté une charge de mise à disposition du personnel communal (Contrat de Mme DABERT pour 20h, de M. BOURGOUGNON pour 20h) vers le SPA à hauteur de 16 585 € pour la période de juin à décembre 2020. Compte tenu des problèmes de trésorerie, Monsieur le Président propose de demander la prise en charge des salaires pour les 6 derniers mois de l'année sur le budget communal. Cette proposition fait l'objet d'une décision modificative au budget SPA en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander la prise en charge par le budget communal de frais de fonctionnement du Centre Aqualudique Thermadore pour faire face au déficit de trésorerie de l'année 2020 lié à la crise Covid 19.

Votes : 15

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 5

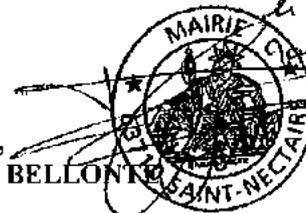
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE



*Bo le join
le Maire. Arjunde
LEFEUVRE*

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents** : 13 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORJZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS AU DIRECTEUR DU CENTRE LIGNERAT (Délib. n°2020-0098)

Monsieur le Maire expose,

M. Grégoire LEVY VALENSI, Directeur du Centre Lignerat, s'est rendu à Lyon le 2 octobre 2020 avec le véhicule de la commune Peugeot Partner immatriculé FN 478 YF. Ce trajet était destiné à ramener du matériel loué en dépannage de pompes tombées en panne au centre pendant l'été 2020.

Il a engagé à titre personnel la somme de 32,60 € afin de payer les péages autoroutiers.

Monsieur le Maire stipule qu'il convient de les lui rembourser.

Après délibération, le conseil municipal décide de rembourser la somme de 32,60 € à M. Grégoire LEVY VALENSI.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

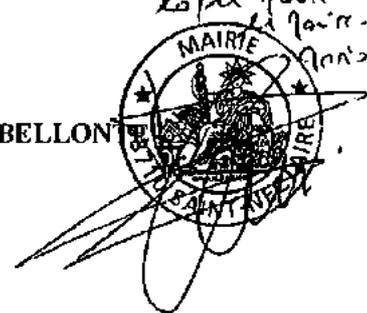
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

Le Maire - Adjoint
Alphonse BELLONTE


Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : LOYER DE L'INSTITUT BIEN ETRE (SPIC) AU BUDGET CENTRE LIGNERAT (SPA) (Délib. n°2020-0099)

Monsieur le Maire expose que le conseil d'exploitation a délibéré comme suit :

L'Institut Bien-Etre (budget annexe SPIC du budget rattaché SPA) est hébergé par le Centre Lignerat. Les charges sont payées par le budget SPA. Jusqu'en 2019, un pourcentage de reversement calculé sur le chiffre d'affaires était appliqué a priori pour la compensation des charges de l'Institut. Cette situation peut s'avérer préjudiciable et compliquée à mettre en œuvre en cas de fluctuation du chiffre d'affaires du SPIC. Aussi, il a été proposé pour 2020 d'établir un loyer fixe. Ce dernier n'exclut pas la possibilité pour le SPIC de reverser une part complémentaire lié au chiffre d'affaires en cas de résultat exceptionnel.

Les budgets 2020 SPIC et SPA prévoient en lieu et place de ce pourcentage a priori l'établissement d'un loyer destiné à compenser les charges de fonctionnement et d'occupation des locaux. Ce loyer a été estimé après calcul des charges fixes à 4 000 € par an TTC.

Afin de régulariser la situation sur le plan comptable et procéder aux écritures, il convient de délibérer afin d'établir le montant du loyer du SPIC à verser au SPA à 4 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer du SPIC à verser au SPA à 4 000 € TTC.

Votes : 15

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 4

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

Alphonse Bellonte
Marion Lefevre



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : VOTE DES COMPTES DE GESTION DE CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES PÔLE COMMERCIAL ET USINE RELAIS (Délib. n°2020-0100)

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la clôture des budgets annexes Usine Relais et Pôle Commercial, une dernière délibération de vote des comptes de gestion de clôture du comptable public est nécessaire afin de régulariser la situation.

Les activités restantes de l'ancien budget Pôle Commercial sont remontées dès le 1^{er} janvier 2020 au budget communal.

La décision modificative propose d'affecter les excédents d'exploitation au compte 001 en dépenses d'investissement. Ils viennent minorer le solde d'exécution de la section d'investissement de 219 757,61€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les comptes de gestion du comptable public relatifs aux budgets annexes Usine Relais et Pôle Commercial.

Votes : 15

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 4

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

L'adjoint
Le Maire Adjoint
LEFEUVRE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents** : 13 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : SUPPRESSION DES BUDGETS ANNEXES PÔLE COMMERCIAL ET USINE RELAIS ET INTEGRATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE CES DEUX BUDGETS AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (Délib. n°2020-0101)

Monsieur le Maire expose que vu le vote des comptes de gestion définitif des budgets Pôle Commercial et Usine Relais, il y a lieu de supprimer ces deux budgets, et de procéder à l'intégration des excédents de fonctionnement et d'investissement (résultats définitifs) de ces deux budgets annexes au budget principal de la commune.

Les excédents à intégrer sont :

Usine Relais : Excédent de fonctionnement : 1,00 €
Excédent d'investissement : 68 294,40 €

Pôle Commercial : Excédent de fonctionnement : 5 490,12 €
Excédent d'investissement : 151 463,21 €

L'intégration de ces excédents font l'objet de décisions modificatives budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de supprimer les deux budgets annexes Pôle Commercial et Usine Relais et de procéder à l'intégration des excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la commune.

Votes : 15 **Pour** : 15 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

Alphonse Bellonte
de Saint-Nectaire
Président du conseil municipal



Handwritten text or a very faint line across the page.

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents :** 13 **Absents :** 2 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 15
Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DES ATTRIBUTIONS LIEES A L'URBANISME AU PRESIDENT DE L'EPCI (Délib. n°2020-0103)

Monsieur le Maire expose,

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit des communautés de communes ou d'agglomération.

L'article L 136-II de cette loi prévoit que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent selon les modalités ci-après exposées.

Pour s'opposer à ce transfert de droit à l'EPCI, un principe de minorité de blocage a été instauré. Cette minorité de blocage s'applique si elle représente une opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence liée à l'urbanisme et au PLU à la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Votes : 15 **Pour :** 15 **Contre :** 0 **Abstentions :** 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

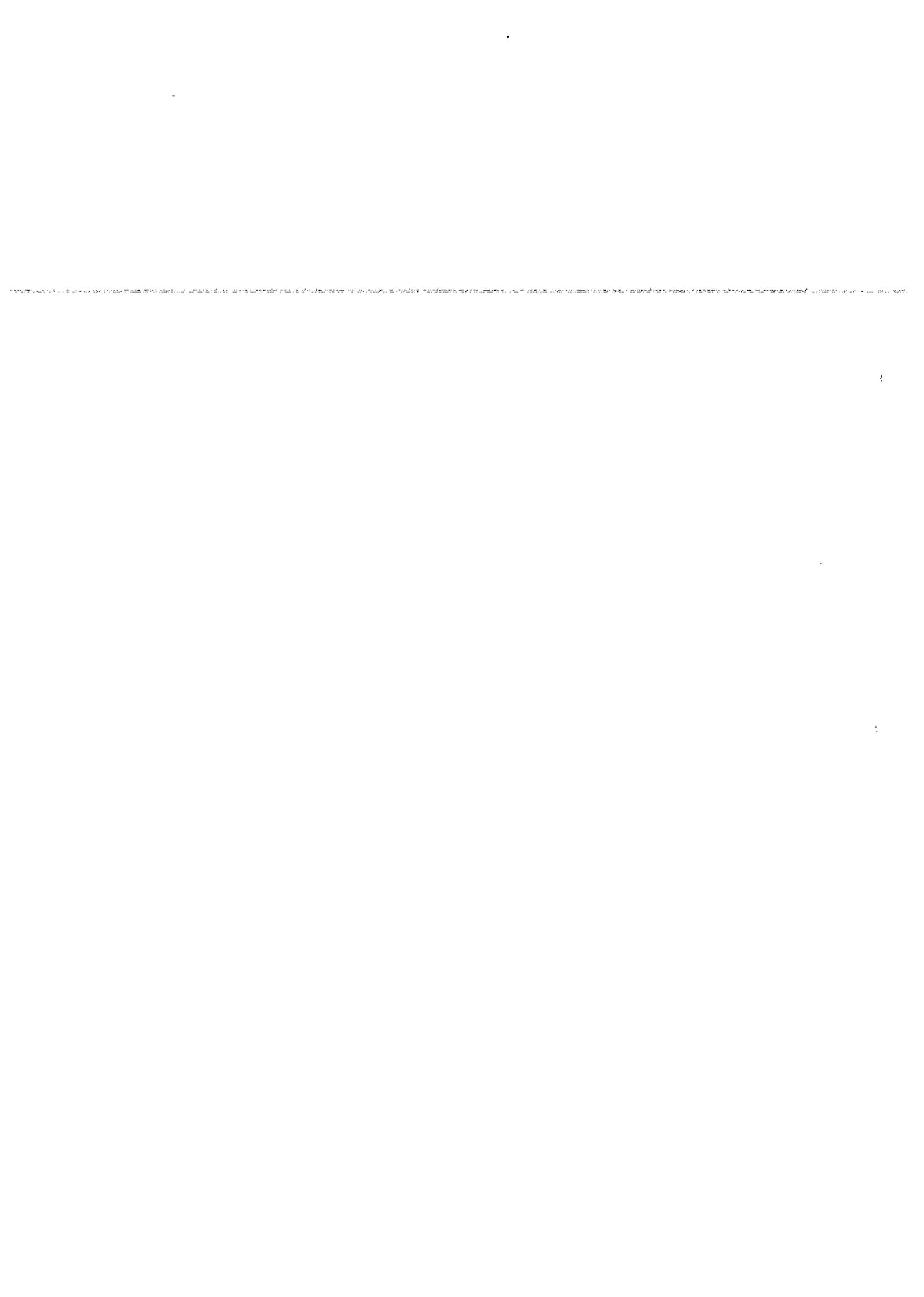
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

Le Maire
du Mairie de Saint-Nectaire
en l'absence de Monsieur CEFU/NE

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : EXTENSION DU RESEAU BTS PAR LE SIEG (Délib. n°2020-0104)

Monsieur le Maire expose,

Le SIEG a saisi la Mairie de Saint-Nectaire par courrier du 17 septembre 2020 pour un projet d'extension de l'alimentation Basse tension Souterraine rue du Pré au hameau de Boissières à Saint-nectaire suite à la demande de M. Benjamin CHANONAT dans le cadre de son permis de construire.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 6 200 €. Une participation communale conforme aux décisions de l'Assemblée générale de 2013 du SIEG est demandée à hauteur de 1 188,50 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter les travaux. Il précise que les crédits font l'objet d'une décision modificative en dépenses d'investissement sur le budget communal à l'opération n°288 (SIEG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les travaux d'extension pour un montant de 1 188,50 € et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces administratives correspondantes à ce dossier.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents** : 13 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 15
Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2021 (Délib. n°2020-0105)

Monsieur le Maire expose :

Que la Loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'aménagement avec la mise en place de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement (TLE), ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} mars 2012.

En 2011, le conseil municipal a instauré cette taxe avec un taux de 2,30 % à partir du 1^{er} mars 2012.

Monsieur le Maire stipule qu'il y a obligation de revoir le taux de la taxe d'aménagement et propose de porter le taux à 2,50 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins cinq voix contre, de revoir le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 2,50 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

Votes : 15 **Pour** : 10 **Contre** : 5 **Abstentions** : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15
Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : VOTE DU TAUX POUR LES PRESTATIONS VOIRIE CONVENTIONNEES AVEC L'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE (Délib. n°2020-0106)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Nectaire bénéficie de la prestation voirie avec l'Agglomération du Pays d'Issoire.

La facturation de ce service s'établit suivant un taux de participation de prestation de voirie aux communes suivant le nombre d'Uth attribué à la commune.

Pour l'année 2020, l'Agglomération du Pays d'Issoire a fixé selon les principes établis de longue date, le taux d'activité dédié à la commune de Saint-Nectaire à 12 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le taux de 12 % fixé par l'Agglomération du Pays d'Issoire.

Votes : 15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

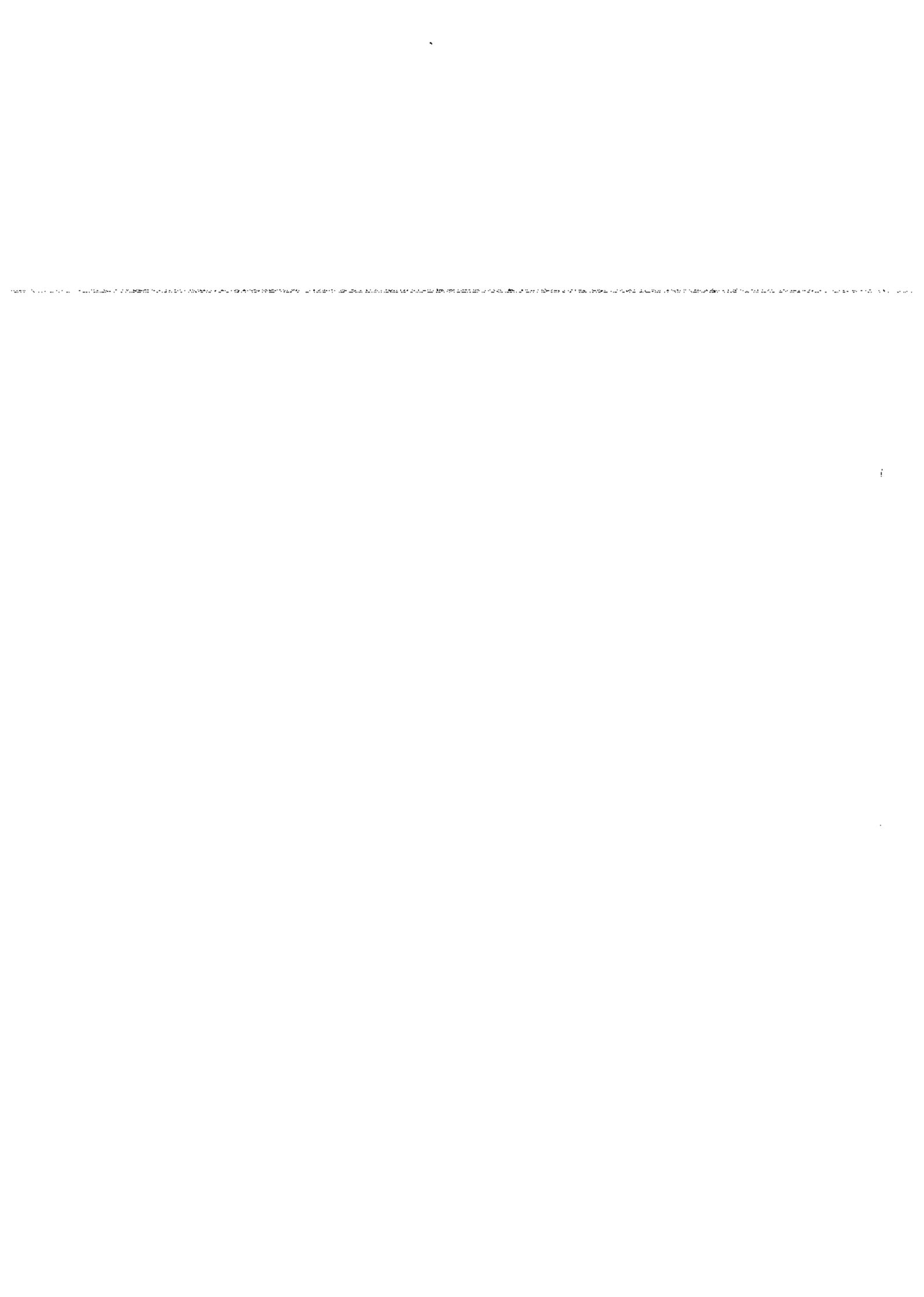
Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

Alphonse Bellonte
le Maire Adjoint
Alphonse Bellonte
MAIRIE
63100 SAINT-NECTAIRE





Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents :** 13 **Absents :** 2 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 15
Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : CHANGEMENT DE FOURNISSEURS POUR LES CONTRATS TELEPHONIQUES DE LA COMMUNE (Délib. n°2020-0107)

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la recherche d'économies de charges de fonctionnement fixes, une mise en concurrence a été réalisée sur la partie contrats et abonnements téléphoniques pour l'ensemble des sites mairie, ateliers, école et centre Thermadore. Les contrats avaient été conclus initialement avec Orange pour la location de matériel de standard et les abonnements.

Dans un premier temps, l'abonnement internet et ligne téléphonique des ateliers a été supprimé n'ayant plus d'objet.

La mise en concurrence a permis de mettre en évidence les économies à réaliser sur une année, de l'ordre de 2 000 euros HT, soit 2 500 euros TTC.

Le portable du responsable des services techniques est transféré chez Bouygues Télécom pour un forfait de 13,99€ TTC / mois, plus avantageux que l'offre Orange.

Situation antérieure	Proposé
Abonnement Piscine internet et téléphone : 120€HT / mois (dont 1 portable)	Abonnement Piscine internet et téléphone : 35 € HT / mois
Abonnement internet et téléphone Ecole : 70€ HT / mois	Abonnement internet et téléphone Ecole : 35€ HT / mois
Abonnement internet et téléphone Ateliers : 40€ HT / mois	Abonnement internet et téléphone Ateliers : 0€ HT / mois
Mairie : Abonnement internet et téléphone : 157,30€ HT / mois Location matériel : 75€ HT / mois	Mairie : Abonnement internet et téléphone : 89€ HT / mois Location matériel : 109€ HT / mois
	Abonnement Portable responsable service technique : 11,66€ HT
Total : 462,30€ HT / mois = 5 547,60€ HT par an, soit 6 657,12 € TTC / an	Total : 279,66€ HT / mois = 3 355,92€ HT par an soit 4 027 € TTC / an

L'économie réalisée par an est de 2 630,12 euros TTC par an.

Désormais, la piscine et l'école seront également sur le même standard, permettant de les joindre en interne, sans coût d'appel supplémentaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de conclure un nouveau contrat avec la société Elphycom pour l'abonnement et la maintenance serveur téléphonique et Forest Télécom pour la location des postes standards.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de traiter avec la société Elphycom pour l'abonnement et la maintenance serveur téléphonique et avec Forest Télécom pour la location des postes standards, il donne également tous pouvoirs au maire pour signer les contrats correspondants.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

*Le Maire
du Maire Adjoint
Mairie*



[Handwritten signature]

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 **Présents** : 13 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS AU DIRECTEUR DU CENTRE LIGNERAT : CARTE SIM TELEPHONE PORTABLE (Délib. n°2020-0108)

Monsieur le Maire expose,

M. Grégoire LEVY VALENSI, Directeur du Centre Lignerat, a été chargé d'une mission de rationalisation des dépenses téléphoniques de la commune.

Dans le cadre du changement d'opérateur et de forfait pour le téléphone portable du responsable des services techniques, l'achat d'une carte SIM a été nécessaire. M. LEVY VALENSI a engagé cette dépense d'un montant de 10 € personnellement.

Monsieur le Maire stipule qu'il convient de les lui rembourser.

Après délibération, le conseil municipal décide de rembourser la somme de 10 € à M. Grégoire LEVY VALENSI.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

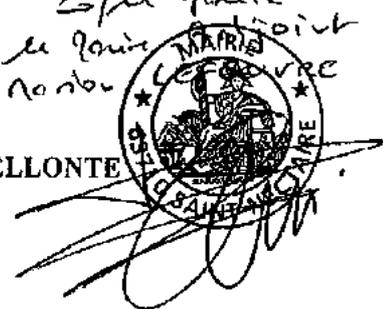
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE

Le Maire
de Saint-Nectaire
Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ADIT (Délib. n°2020-0110)

Monsieur le Maire expose,

La commune de Saint-nectaire adhère à l'offre de base de l'Agence Départementale d'Ingénierie des Territoires pour les services du SETA à hauteur de 0,20 € par an et par habitant. Le conseil municipal a voté en faveur de l'adhésion à l'offre de base, à savoir 5 € par an par habitant le 26 novembre 2019.

Une erreur s'est glissée dans la délibération dans laquelle il faut comprendre 5 € HT, soit 6 € TTC.

Pour l'année 2020, l'adhésion à l'ADIT restera donc à hauteur de 0,20 € par an et par habitant. Il convient cependant de régulariser la situation dès le renouvellement de l'adhésion en 2021.

Pour 2021, la commune de Saint-Nectaire adhérera donc à l'ADIT à hauteur de 5€ HT / an / habitant, soit 6 € TTC et bénéficiera ainsi des services suivants :

- Support d'assistance à la gestion administrative de la voirie et de la circulation
- Une assistance à la gestion technique de la voirie
- Une assistance à la définition des procédures de consultation pour la réalisation de travaux de voirie
- Un conseil sur la faisabilité d'un projet d'aménagement d'un espace public ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser
- Des missions d'accompagnement et de conseils techniques et réglementaires pour les réseaux et travaux d'eau potable et d'assainissement
- Une assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration
- Une assistance technique en amont des projets structurants (dont projets bâtimentaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour 2021 d'adhérer à l'ADIT à hauteur de 5 € HT /an / habitant soit 6 € TTC et pourra ainsi bénéficier des services énumérés ci-dessus.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

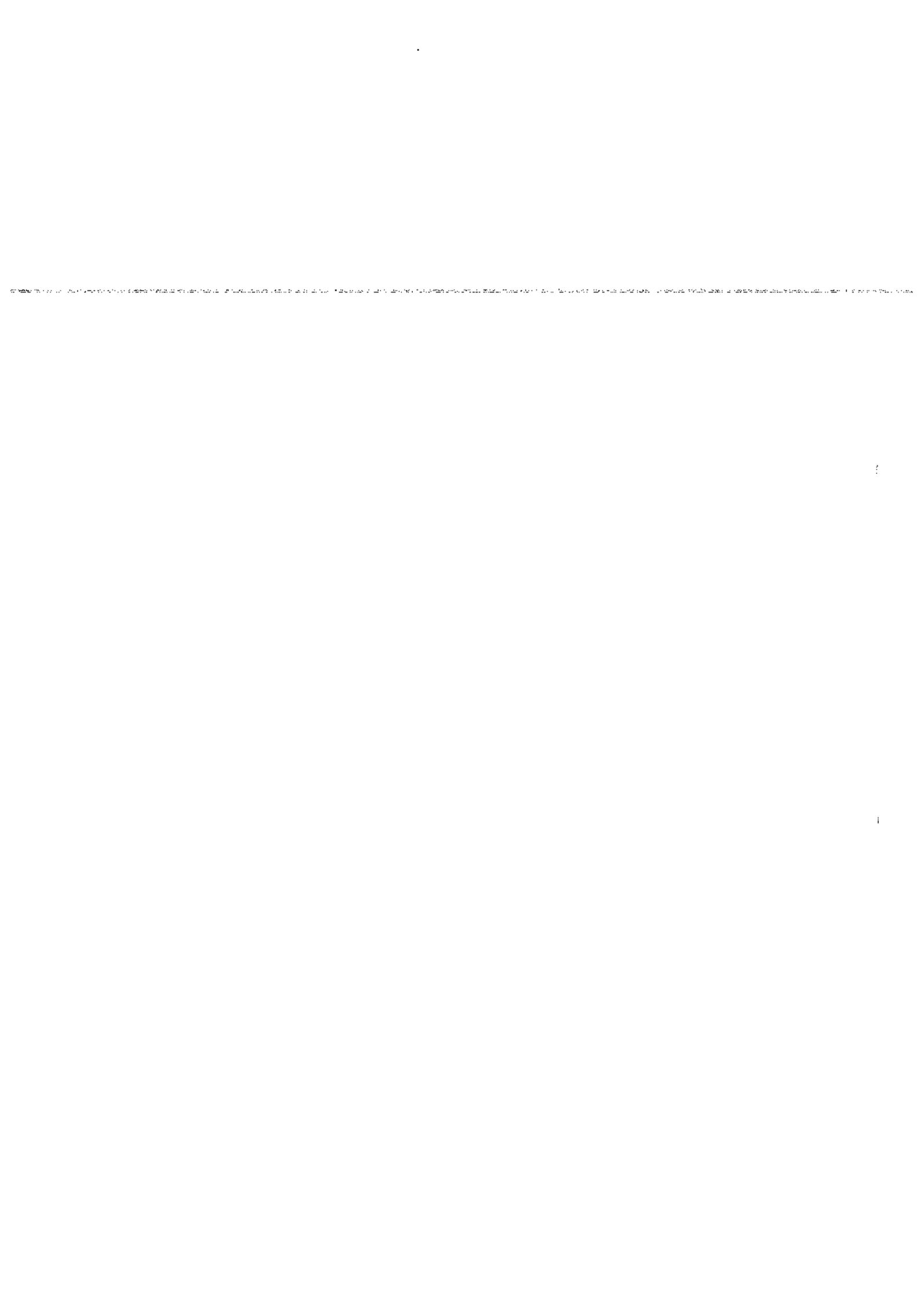
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE





Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THIOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : RENOUELEMENT ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME (Délib. n°2020-0111)

Monsieur le Maire expose

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

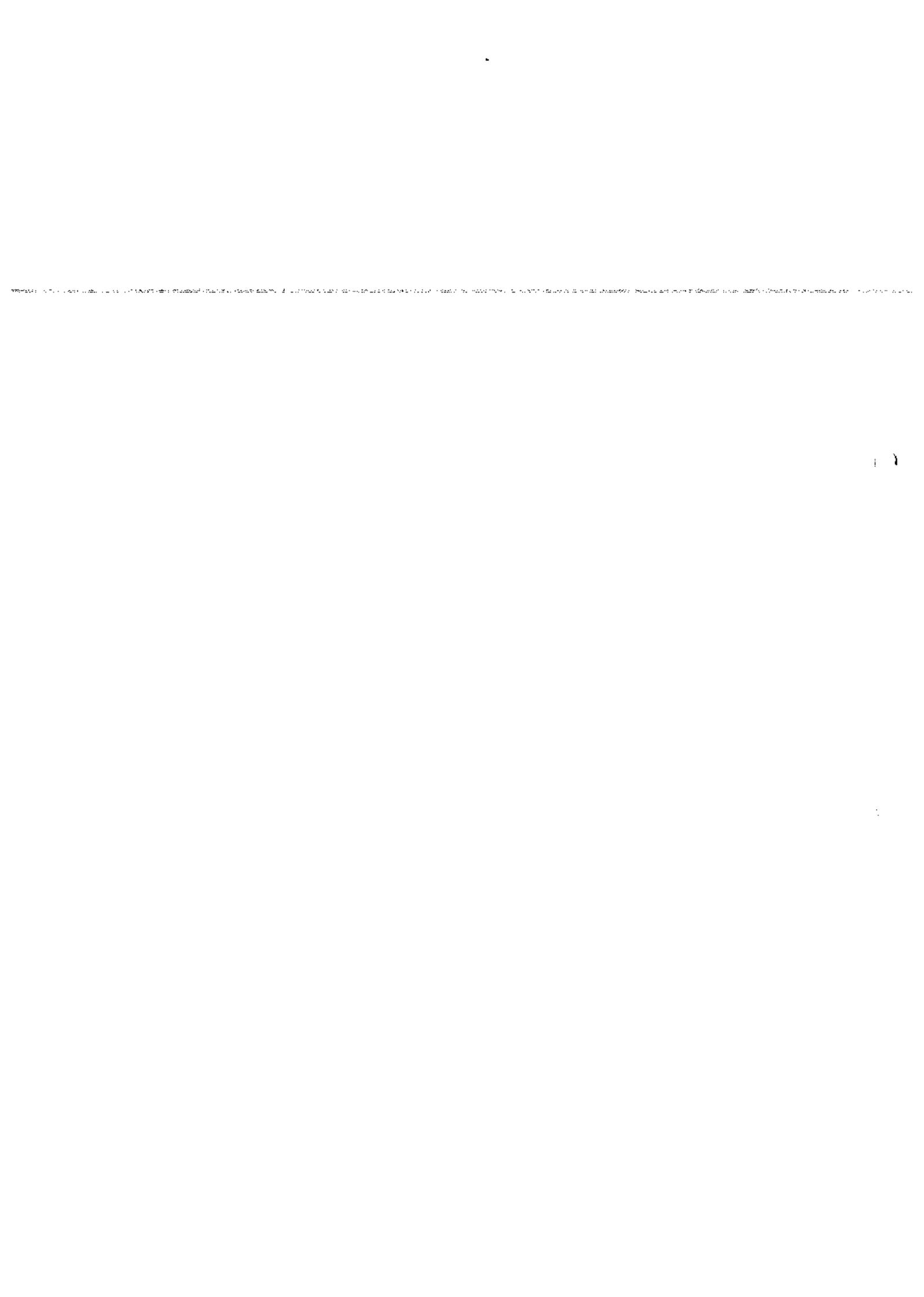
Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*La plé Marie
de Saint Nectaire*

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : RENOUVELLEMENT ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL EXERCEE PAR LE CDG 63 (Délib. n°2020-0112)

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

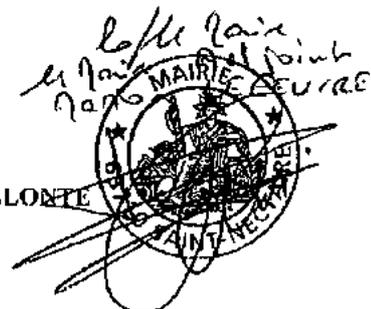
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Le Maire,
Alphonse BELLONTE





Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, ALLIOS Dominique, BABUT Jacques, CHAMERLIN Olivier, JULIEN Jean-Pierre, MONTEIL Alexandre, MORIZOT Gérard, PLANEIX Clément, ROUSSEL Yoann, Mmes CROZET Elisabeth, LEFEUVRE Marion, SOUCHAL Céline, THOLLET Amélie.

Absents Excusés : ASPERTI Hubert, GAUDRON Nicolas.

Pouvoirs : Nicolas GAUDRON à Alphonse BELLONTE, Hubert ASPERTI à Elisabeth CROZET

Secrétaire de Séance : M. PLANEIX Clément.

Objet : RENOUELEMENT ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS (Délib. n°2020-0113)

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros

15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

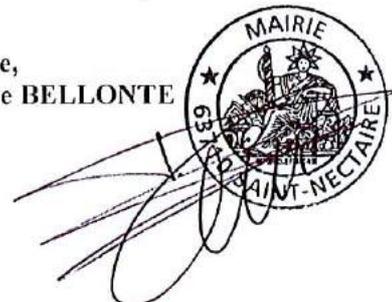
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En mairie, le : 3 novembre 2020

Alphonse BELLONTE
Maire Adjoint
Narbonne LEFEVRE

Le Maire,
Alphonse BELLONTE



20/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :		
26/10/2020	6	En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15

Le 02/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL , légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, ALLIOS DOMINIQUE, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, MONTEIL ALEXANDRE, SOUCHAL CELINE, PLANEIX CLEMENT, ROUSSEL YOANN, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ASPERTI HUBERT

Pouvoir à BELLONTE A. - CROZET E.

Objet : VIR CREDITS FONCT DEPENSES

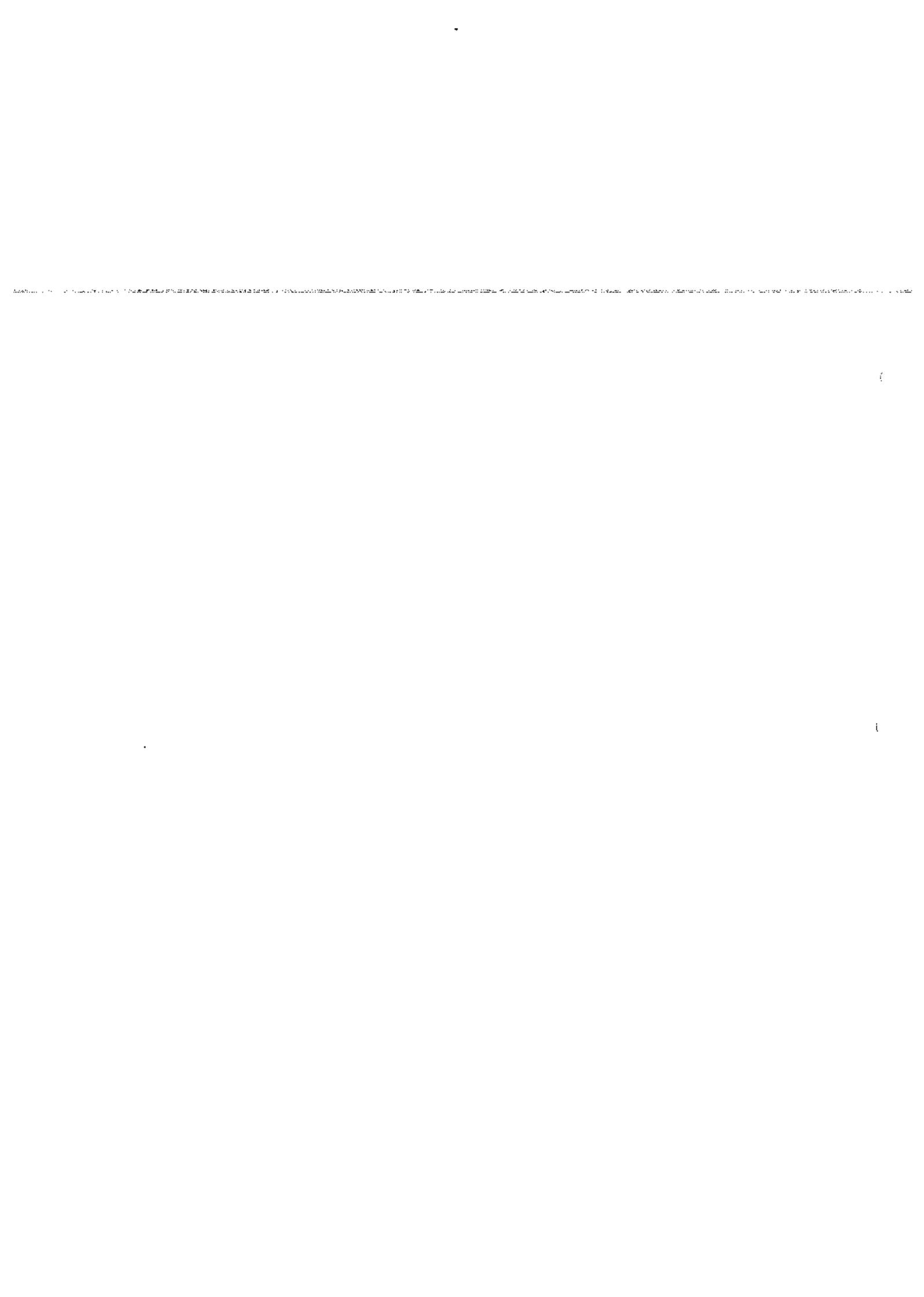
LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	65	658			Charges diverses de gestion courante	3,00
Total							3,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	014	706129			Reverst redevance modernisal* agence eau	-3,00
Total							-3,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE
 St. Nectaire, le 02/11/2020

Le Maire
 A BELLONTE



03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
26/10/2020	4	En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Le 02/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, ALLIOS DOMINIQUE, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, MONTEIL ALEXANDRE, SOUCHAL CELINE, PLANEIX CLEMENT, ROUSSEL YOANN, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ASPERTI HUBERT

Pouvoirs à BELLONTE A. CROZET E

Objet : INVT VIR CREDIT DEP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	20	203	48	Frais d'études, de recherche et de développement e	3 516,50
Total						3 516,50 €
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	23	2315	48	Installations, matériel et outillage techniques	-3 516,50
Total						-3 516,50 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE.

St Nectaire, le 02/11/2020

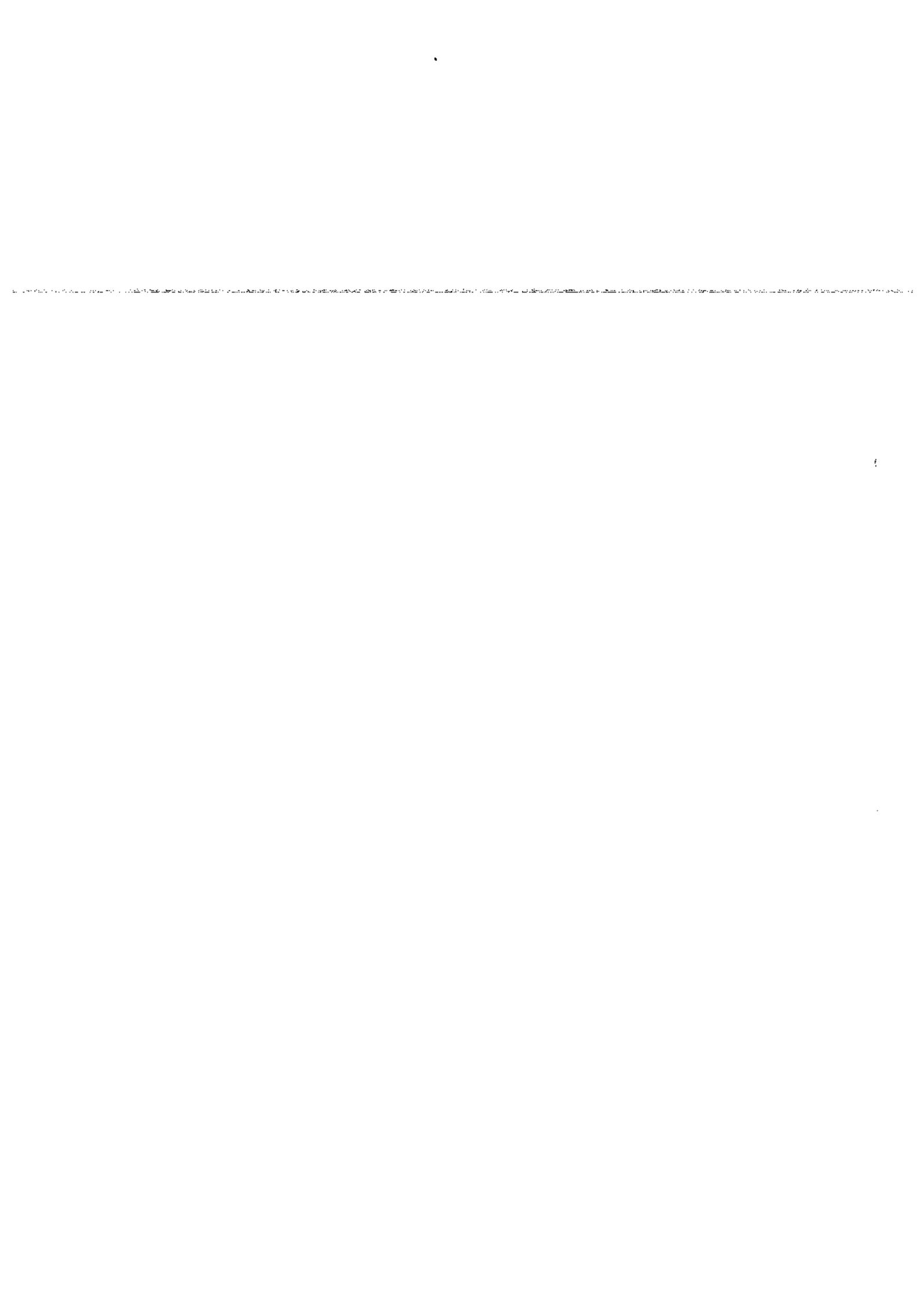


de Paris,

A. BELLONTE

PREMIER ADJOINT

C. SOUCHAL



03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : COMMUNE DE SAINT NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :		
26/10/2020	7	En exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14

Le 02/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL , légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, SOUCHAL CELINE, ALLIOS DOMINIQUE, MONTEIL ALEXANDRE, PLANEIX CLEMENT, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ROUSSEL YOANN, ASPERTI HUBERT
 pouvoit à BELLONTE A. / CROZET E.

Objet : INVEST CREDITS SUPPL

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2138	299	HCS	Autres constructions	523,01	
D	I	204	2041582	288	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 188,50	
D	I	16	1641	OPFI	HCS	Emprunts en euros	496,42	
D	I	001	001	OPFI	HCS	Solde d'exécution de la section d'investissement r	-219 757,61	
D	I	21	2135	263	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	458,90	
D	I	21	2135	286	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	406,68	
							Total	-216 684,10 €

COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section d'exploitation	2 662,40	
R	I	13	13251	295	HCS	GFP de rattachement	-3 595,44	
R	I	10	10222	OPFI	HCS	FCTVA	-6 242,18	
R	I	10	1068	OPFI	HCS	Excédents de fonctionnement capitalisés	-209 508,88	
							Total	-216 684,10 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 COMMUNE DE SAINT NECTAIRE,
 St. Nectaire, le 02/11/2020

Le Maire,
 A. BELLONTE
 POUR LE MAIRE L'ADJOINT
 C. SOUCHAL



.

1

2

03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
26/10/2020	3	En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Le 02/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaients présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, ALLIOS DOMINIQUE, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, MONTEIL ALEXANDRE, SOUCHAL CELINE, PLANEIX CLEMENT, ROUSSEL YOANN, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaients absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ASPERTI HUBERT

pourvu à BELLONTE A. CROZET E.

Objet : FCT VIR CREDIT DEPENSES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	6063		Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000,00
D	F	011	613		Locations, droits de passage et servitudes diverse	500,00
D	F	011	61528		Autres	625,00
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	70,00
D	F	011	6378		Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 550,00
Total						7 945,00 €

CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	-6 945,00
D	F	012	6450		Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-1 000,00
Total						-7 945,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations, ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE.

St Nectaire, le 02/11/2020



Le Maire,

A. BELLONTE

C. SOUCHAL
[Signature]

03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIO**

Collectivité : COMMUNE DE SAINT NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :		
26/10/2020	8	En exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14

Le 02/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL , légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, SOUCHAL CELINE, ALLIOS DOMINIQUE, MONTEIL ALEXANDRE, PLANEIX CLEMENT, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ROUSSEL YOANN, ASPERTI HUBERT

Pouvoir à BELLONTE A. / CROZET E.

Objet : FCT VIR CREDIT RECETTES

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	F	75	752		HCS	Revenus des immeubles	17 057,00	
R	F	77	7788		HCS	Produits exceptionnels divers	1 143,00	
							Total	18 200,00 €

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	F	70	70848		HCS	Aux autres organismes	-18 200,00	
							Total	-18 200,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 COMMUNE DE SAINT NECTAIRE.

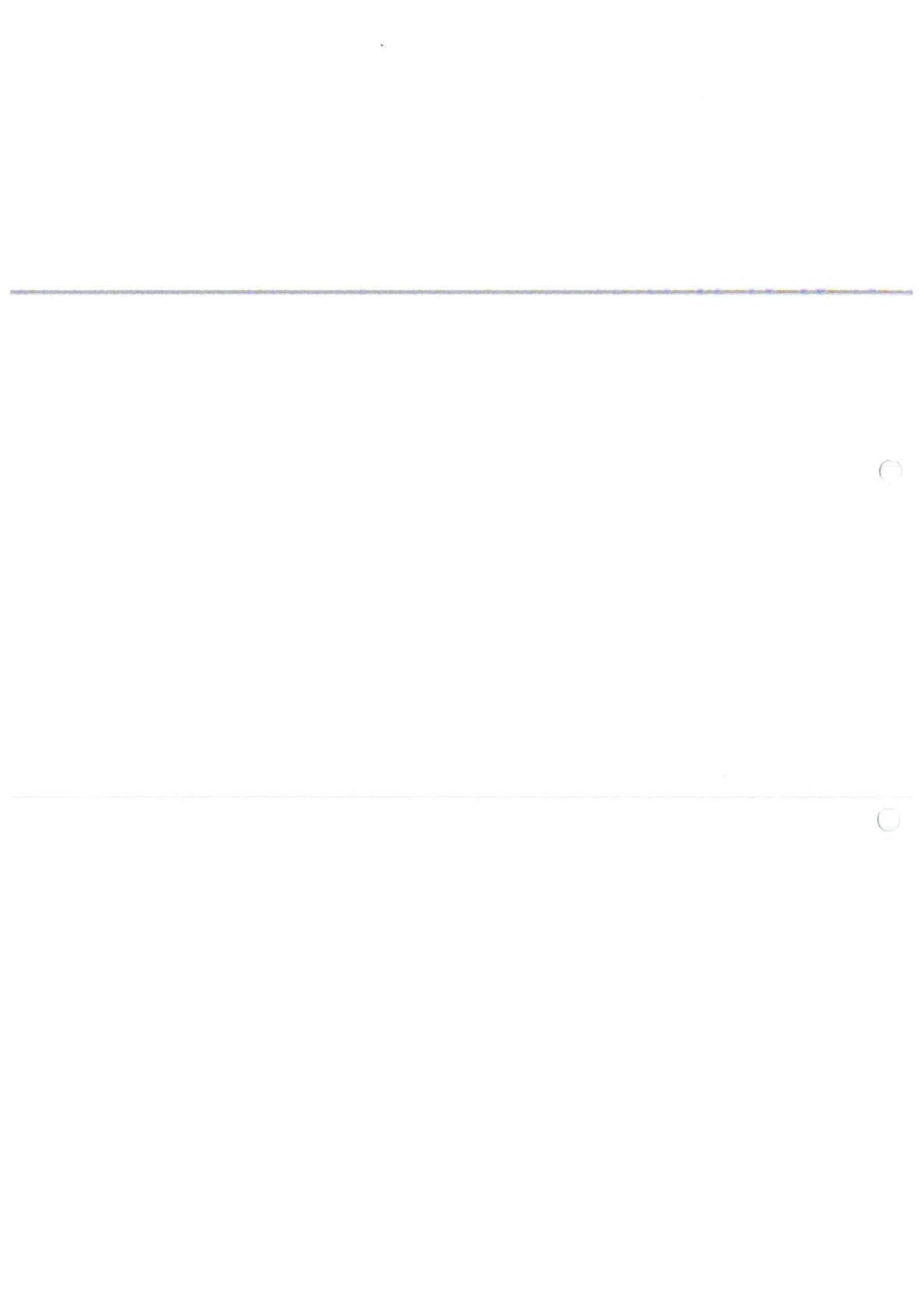
St. Nectaire, le 02/11/2020



de Maire,
 A. BELLONTE

POUR LE MAIRE L'ADJOINT

C. SOUCHAL



03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : COMMUNE DE SAINT NECTAIRE

Date de convocation : 26/10/2020	Décisions N° : 6	Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15
-------------------------------------	---------------------	--

Le 02/11/2020
 LE CONSEIL MUNICIPAL , légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, SOUCHAL CELINE, ALLIOS DOMINIQUE, MONTEIL ALEXANDRE, PLANEIX CLEMENT, ROUSSEL YOANN, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ASPERTI HUBERT
 Pouvoir à BELLONTE A. CROZET E.

Objet : FCT ET INVT VIR CREDIT DEPENSES

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	011	627		HCS	Services bancaires et assimilés	3 500,00	
D	F	011	63512		HCS	Taxes foncières	12 094,00	
D	F	011	6182		HCS	Documentation générale et technique	737,00	
D	F	011	6161		HCS	Multirisques	367,00	
D	F	011	61551		HCS	Matériel roulant	6 000,00	
D	F	011	61521		HCS	Terrains	1 115,00	
D	F	011	60612		HCS	Énergie - électricité	20 000,00	
D	F	67	678		HCS	Autres charges exceptionnelles	1 789,00	
D	I	23	2315	303	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	28 481,04	
D	F	011	6231		HCS	Annonces et insertions	72,00	
D	F	66	6688		HCS	Autres	72,00	
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	2 662,40	
D	F	011	6261		HCS	Frais d'affranchissement	269,60	
D	F	011	61524		HCS	Bois et forêts	322,00	
							Total	77 481,04 €

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	65	6574		HCS	Subventions de fonctionnement aux associations et	-37 000,00	
D	F	65	6531		HCS	Indemnités	-2 000,00	
D	F	012	6451		HCS	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	-2 000,00	
D	F	012	6413		HCS	PERSONNEL NON TITULAIRE (n+cot sal)	-8 000,00	
D	I	204	2041582	303	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	-28 481,04	
							Total	-77 481,04 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 COMMUNE DE SAINT NECTAIRE.
 St. Nectaire, le 02/11/2020



Le Maire,
 A. BELLONTE
 C. SOUCHAL



03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : SPA CENTRE LIGNERAT ST NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
26/10/2020	1	En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Le 02/11/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Étaient présents : BELLONTE ALPHONSE, ALLIOS DOMINIQUE, BABUT JACQUES, LEFEUVRE MARION, MONTEIL ALEXANDRE, MORIZOT GERARD, PLANEIX CLEMENT, SOUCHAL CELINE, ROUSSEL YOANN, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Étaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ASPERTI HUBERT
 Pouvoir à BELLONTE A. CROZET E.

Objet : CRED SUPPL FCT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

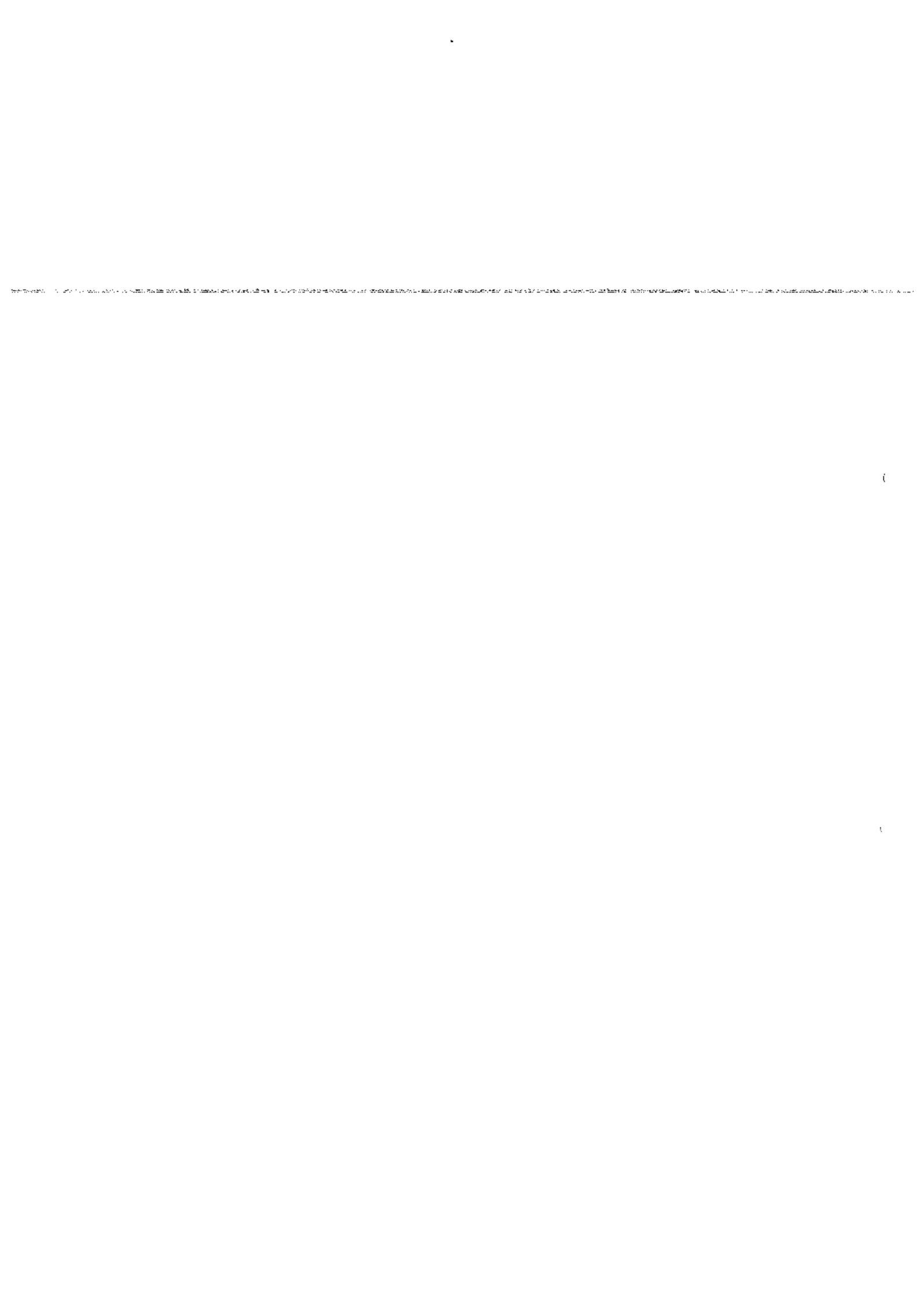
COMPTES DEPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	012	6218		Autre personnel extérieur	-18 585,00
D	F	011	60812		Énergie - électricité	-18 617,00
Total						-35 202,00 €

COMPTES RECETTES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
R	F	70	70831		A caractère sportif	-35 739,00
R	F	77	7788		Produits exceptionnels divers	428,00
R	F	75	752		Revenus des immeubles	109,00
Total						-35 202,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 SPA CENTRE LIGNERAT ST NECTAIRE
 St. Nectaire, le 02/11/2020



Le Maire,
 A. BELLONTE
 C. SOUCHAL
(Signature)



03/11/2020 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
26/10/2020	5	En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Le 02/11/2020
 LE CONSEIL MUNICIPAL , légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de BELLONTE ALPHONSE.

Etaient présents : BELLONTE ALPHONSE, BABUT JACQUES, ALLIOS DOMINIQUE, LEFEUVRE MARION, MORIZOT GERARD, MONTEIL ALEXANDRE, SOUCHAL CELINE, PLANEIX CLEMENT, ROUSSEL YOANN, CHAMERLIN OLIVIER, CROZET ELISABETH, JULIEN JEAN-PIERRE, THOLLET AMELIE

Etaient absents ou excusés : GAUDRON NICOLAS, ASPERTI HUBERT
 pouvoir à BELLONTE A., CROZET E.

Objet : INVT CRED SUPPL

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTES DEPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euros	2 510,00
Total						2 510,00 €

COMPTES RECETTES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
R	I	16	1641	ONA	Emprunts en euros	-16 737,00
R	I	13	131	41	Subventions d'équipement	26 042,00
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-6 945,00
R	I	13	131	54	Subventions d'équipement	150,00
Total						2 510,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 ASSAINISSEMENT SAINT NECTAIRE.
 St-Nectaire, le 02/11/2020



Le Maire,
 A. BELLONTE
 ADJOINT
 C. SOUCHAL
